



Organisation du Monde du Travail
Thérapie Complémentaire

Rapport annuel 2017 de l'OrTra Thérapie complémentaire

L'Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail selon la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but le regroupement des associations de méthodes et des organisations professionnelles nationales intéressées par la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la thérapie complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable pour l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire et l'interlocutrice des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions; elle est en outre responsable du développement et de l'assurance de la qualité de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la formation initiale et continue dans le domaine de la thérapie complémentaire.

Introduction

Alors que l'activité principale de l'OrTra TC, à savoir l'examen professionnel supérieur et les procédures qui y sont liées, a pu être accomplie comme prévu et dans un cadre plus ou moins serein, l'année sous revue a également été pour l'OrTra TC en tant qu'organisation et pour ses organes marquées par des débats des plus intenses et d'importants changements. Que les organes et les personnes impliqués s'en soient sortis non seulement indemnes de cette phase difficile, mais également renforcés, ne va pas de soi. Cela montre toutefois la stabilité et la flexibilité qui prévalent dans cette organisation et ses structures.

Ces deux qualités ne sont pas tombées du ciel, mais sont le résultat d'un long et fastidieux travail. Que toutes celles et ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à ces activités et ces travaux, que ce soit durant l'exercice ou au cours de toutes les années précédentes, soient vivement remerciés ici.

Comité

Le Comité a, durant l'exercice, tenu 8 séances, pour la plupart d'une journée entière, ainsi que deux retraites de deux jours et trois conférences téléphoniques. Soit nettement plus que ce qui était prévu au départ. Après le licenciement avec effet immédiat de l'ancien secrétaire général, Christoph Q. Meier, le Comité a dû non seulement se charger de la responsabilité opérationnelle en sus de l'orientation stratégique. En effet, comme l'ancienne secrétaire, Mme Andrea Guggisberg, était tombée malade au même moment et qu'elle a fini par démissionner de son poste, le Comité – et en premier lieu la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki – a dû assumer également les nombreuses tâches quotidiennes dévolues à une organisation du monde du travail.

Cette prise en charge a été par ailleurs rendue plus difficile par le fait que l'organisation de l'OrTra dans son ensemble était loin d'avoir atteint un niveau optimal, que diverses procédures accusaient un important retard, et que de nombreux processus et décisions n'étaient documentés que de manière lacunaire.

Autre difficulté à laquelle il a fallu faire face fut l'agitation parmi les organisations membres de l'OrTra TC, qui nécessita la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, le 17 novembre 2017, assemblée qui se déroula dans une atmosphère fortement empreinte d'émotion. Cela étant, les résultats des votes soumis à l'assemblée, résultats on ne peut plus clairs en faveur des propositions présentées par le Comité, ont apporté à ce dernier le soutien nécessaire pour pouvoir continuer à remplir ses tâches sur mandat de l'OrTra.

Après le licenciement de l'ancien secrétaire général et la démission de Bruno Kapfer du Comité, ce dernier avait déjà décidé de se débrouiller comme il le pourrait pour assumer les affaires courantes, mais également de revoir de fond en comble l'organisation d'une instance qui se devait de répondre avec toute la compétence requise aux exigences posées dans le domaine de l'examen professionnel supérieur.

Secrétariat

Jusqu'au mois d'août, le secrétariat était dirigé par Christoph Meier. Les tâches opérationnelles étaient quant à elles confiées à la secrétaire, Mme Andrea Guggisberg, qui était placée directement sous ses ordres. Ces tâches comprenaient notamment:

Collaboration avec la direction et présidence de la Commission d'examen, traitement autonome de procédures, tri et réponse aux questions, correspondance générale et travaux administratifs, élaboration de processus de développement de l'organisation et d'assurance de la qualité, élaboration de présentations;

Organisation de l'examen professionnel supérieur, gestion du secrétariat des examens, organisation des locaux pour les séances, cours et examens, élaboration de plans d'examens, attribution de mandats aux expertes et experts, documentation destinée aux autorités fédérales compétentes et contact avec ces dernières, établissement des diplômes, organisation de la cérémonie de remise des diplômes;

Comptabilité débitrice et créancière y compris encaissement; actualisation et développement du site web trilingue, établissement de formulaires inclus; organisation de séances, gestion de la liste des affaires en suspens, préparation des séances et tenue des procès-verbaux.

Toutes ces tâches, qui devaient être exécutées depuis le domicile, ont fini par entraîner une surcharge de travail, qui s'est finalement traduite par un arrêt maladie prescrit par le médecin, puis par une démission. Le Comité regrette que cette collaboration s'achève ainsi et souhaite à Mme Guggisberg un prompt rétablissement et le meilleur pour son avenir.

L'un des buts de la nouvelle organisation que le Comité entend mettre en place est d'empêcher, via une gestion qui bénéficie d'un large soutien et des responsabilités clairement définies, l'émergence de processus incontrôlés et, en fin de compte, néfastes, résultant de l'absence d'un secrétariat avec une réelle existence physique.

A partir du mois de septembre, le secrétariat a été pris en charge par la présidente Andrea Bürki, désignée secrétaire générale ad interim. Cette dernière a été soutenue autant que possible par les membres du Comité, des aides externes à court terme et des prestataires externes.

Elle est parvenue à mettre en œuvre les objectifs ambitieux qui avaient été fixés. Il a fallu, en d'autres termes et parallèlement à la gestion des tâches quotidiennes, commencer les travaux d'assainissement et mettre en route la nouvelle organisation prévue.

Toutes ces tâches ont pu être menées à bien grâce à la mise en place d'un secrétariat physique à Soleure.

Finances

L'exercice 2017 s'achève sur une perte opérationnelle de CHF 3'580,30. Le résultat est donc de CHF 25'580 plus mauvais que budgété.

Le résultat opérationnel pour l'année 2017 s'est fortement détérioré en raison des corrections qui remontent à l'année 2015. Il s'agit pour l'essentiel des points suivants, auxquels l'ancienne direction n'a pas été suffisamment attentive:

- CHF 121'747 d'ajustements supplémentaires du chiffre d'affaires pour des prestations déjà payées mais pas encore servies (EPS, procédure d'équivalence et accréditation). Ces montants différés ont seulement fait l'objet d'une estimation les années précédentes, raison pour laquelle l'OrTra TC a été réprimandée par l'organe de révision. Au 31.12.2017, toutes les factures ont donc été vérifiées rétroactivement à partir de l'année 2015, afin de voir si les prestations qui y étaient liées ont été fournies ou non. Au 31.12.2017, le solde de tous ces ajustements du chiffre d'affaires se monte à CHF 389'900 en tout.
- Environ CHF 35'000 pour l'amortissement de créances n'ayant plus de valeur sûre. Certaines factures étaient restées impayées depuis des mois, parfois depuis plus d'une année. Les personnes concernées ont été contactées depuis. Il s'est avéré que, dans de nombreux cas, l'on ne souhaitait plus poursuivre les procédures lancées (procédure d'équivalence et/ou EPS). Il ne restait donc rien d'autre à faire que d'annuler ces factures après vérification.

Les comptes annuels 2017 contiennent également des dépenses uniques qui s'expliquent par le remplacement de l'ancien secrétaire général, de l'ancienne présidente de la Commission d'examen et d'une grande partie de l'administration. En font également partie le transfert du secrétariat des examens et des travaux d'accréditation au *Büro für Bildungsfragen* et la prise en charge temporaire d'une partie de la comptabilité par une fiduciaire.

Il reste à souligner que les contributions fédérales mentionnées dans les comptes 2017 concernent l'année 2016. Les contributions versées pour l'année 2017 apparaîtront seulement dans les comptes 2018.

Les années 2015 et 2016, l'OrTra TC a pu rembourser tous les prêts provenant des taxes de transformation des diplômes de branche et se constituer une bonne trésorerie en argent liquide. En 2017, il y a eu deux sessions d'examen professionnel supérieur particulièrement bien fréquentées. Notons toutefois que, actuellement, le domaine qui rapporte le plus de chiffre d'affaires est celui de la procédure d'équivalence.

Les actifs courants de l'OrTra TC se montaient à CHF 1'118'703,57 au 31.12.2018 et s'inscrivait donc à CHF 168'30,39 au-dessus de la valeur du 31.12.2016. Le capital propre de l'OrTra TC s'élevait à CHF 713'050,58 le 31.12.2017

Pour l'année 2018, nous escomptons deux sessions d'examen professionnel supérieur bien fréquentées ainsi qu'une nouvelle légère augmentation du nombre des procédures d'équivalence soumises.

Ce sont entretemps 17 méthodes qui ont été officiellement reconnues. La thérapie corporelle par le mouvement vient d'être inscrite dans le règlement d'examen. L'admission de la kinésiologie dans ce même règlement est quant à elle encore et toujours bloquée par un recours. Le cas a été renvoyé une nouvelle fois au SEFRI par le Tribunal fédéral administratif, le SEFRI qui doit maintenant se prononcer sur le contenu du recours.

Commission d'examen

Après le départ de Kerstin Tschinkowitz en tant que présidente de la Commission de recours et les nouvelles élections, cette dernière était, le deuxième semestre 2017, constituée des membres suivants: Peter Itin (président), Barbara Crittin, Raphael Schenker, Agnes Schweizer et Georg Weitzsch. En outre, le *Büro für Bildungsfragen* de M. Walter Götze a été chargé de la direction des examens ainsi que de la gestion du secrétariat des examens, tâches accomplies à la satisfaction de tous.

L'influence de ces professionnels a pu se constater lors de l'examen d'octobre par une qualité supérieure et beaucoup plus de calme et de sérénité de la part de tous les participants. L'OrTra TC collaborera donc à nouveau en 2018 avec le *Büro für Bildungsfragen*.

La Commission a à nouveau préparé deux sessions d'examens professionnels supérieurs durant l'exercice (en mai et octobre). Elle a tenu dans ce contexte deux séances préparatoires, une séance d'attribution des notes et une journée de calibrage (journée de préparation pour les expertes et les experts aux examens). Il s'est agi par ailleurs de préparer les cas et les questions d'examen ainsi que de former les nouveaux experts et expertes. On mentionnera enfin que quelque 30 expertes et experts sont intervenus dans ce contexte.

92 candidates et candidats ont participé aux deux examens organisés en 2017. Parmi ces derniers, 67 l'ont passé avec succès. Les autres candidats ont la possibilité de répéter la ou les parties de l'examen où ils ont échoué.

Les réactions des candidates et des candidats ainsi que des expertes et des experts aux examens ont été extrêmement positives. La personne de contact compétente du SEFRI pour l'OrTra TC a participé aux deux examens ainsi qu'à l'une des deux séances d'attribution des notes. Cette personne a confirmé à l'OrTra TC que tous les critères de qualité du SEFRI avaient été remplis.

La Commission d'examen considère le développement de la qualité comme un processus permanent. La première participation de membres de la Commission aux épreuves orales, en octobre, s'est avérée particulièrement utile. En outre, compte tenu du grand nombre de participants, il était indispensable que les épreuves soient réparties à chaque fois sur 4 jours ouvrables.

Outre l'EPS, on a relevé durant l'exercice 69 autres diplômes de branche obtenus au terme de l'ancienne passerelle de l'OrTra TC transformés en diplômes fédéraux.

Procédure d'équivalence

Au début août 2017, la direction ad intérim de la procédure d'équivalence (PE) a été transférée à Christoph Berger, membre du Comité de l'OrTra TC. Depuis, l'ensemble de la procédure a été entièrement revu. Tous les processus et les documents ont été analysés et réorganisés afin de fournir une information plus claire aux candidates et candidats, d'améliorer l'assurance de la qualité et de simplifier les procédures.

L'équipe, en partie recomposée, d'expertes et d'experts hautement motivés, l'organisation de plusieurs formations destinées à ces derniers et l'introduction d'un système de monitoring a permis un meilleur réglage de la qualité des évaluations et de lancer la restructuration des instruments d'évaluation.

La liquidation de la montagne d'affaires en suspens qui datait de l'époque du licenciement de l'ancien secrétaire général, à savoir à la mi-2017, et la réorientation fondamentale de la procédure ont sollicité les personnes impliquées jusqu'aux limites de leurs forces. La procédure d'équivalence a néanmoins pu être rétablie pleinement à la fin 2017, ce tant sur le plan du contenu que de la structure, tandis que des améliorations essentielles ont pu être mises en œuvre.

Les chiffres: en 2017, 245 certificats de branche ont été établis. Alors que la durée de traitement par dossier était de 3 à 4 mois en moyenne durant le premier semestre 2017, elle a pu, vers la fin de l'année, être réduite d'environ 3 à 4 semaines, comme fixé dans notre objectif.

On prévoit pour le premier semestre 2018 une actualisation du site web en trois langues, une formation supplémentaire pour les expertes et les experts ainsi que le transfert au nouveau responsable des procédures.

Accréditation

Durant l'année en revue, 13 procédures d'accréditation ont été déposées. 2 formations en Thérapie Complémentaire avec Tronc Commun, 2 formations en Thérapie Complémentaire sans Tronc Commun et 2 filières de formation Tronc Commun ont pu être accréditées. La plupart des dossiers qui nous ont été soumis répondaient de manière assez satisfaisante aux exigences. Cela étant, il a souvent fallu demander que certains documents soient remaniés ou qu'un dossier soit complété par des documents supplémentaires. En outre, il s'est également agi d'examiner des documents de prestataires de formation qui proposent déjà des filières de formation accréditées, mais qui devaient toutefois remplir certaines exigences.

Même si les procédures d'accréditation requièrent beaucoup de temps et de travail de la part des prestataires de formation, elles ont pu en général être menées dans de bonnes conditions. Dans un cas, un prestataire de formation a toutefois tenu à faire recours contre une décision d'accréditation négative.

Une autoévaluation permanente effectuée tout au long de l'année a permis de consolider et de développer la procédure. Chaque décision repose aujourd'hui sur trois bases. La prise de position de l'organisation responsable de l'identification de la méthode (IDMET) se prononce sur la question de savoir dans quelle mesure la filière de formation correspond aux exigences de cette dernière. La prise de position par un expert/une experte externe qui se prononce sur le respect des critères stipulés dans le règlement d'accréditation et les explications mises à la disposition de tous les prestataires de formation. Le troisième élément enfin consiste dans la décision d'accréditation elle-même, qui est prise de manière uniforme pour toutes les procédures par le secrétariat de l'OrTra. Cette procédure permet de considérer de manière équilibrée les exigences spécifiques à la méthode et de la thérapie complémentaire, tout en garantissant une «unité de doctrine».

Après le départ de Christoph Meier, Andrea Bürki, en sa qualité de secrétaire générale ad intérim, Walter Götze du *Büro für Bildungsfragen*, Thalwil, et Jean-Michel Plattner de *Illumino Beratung & Projekte GmbH*, Ruswil, qui a assumé le rôle d'expert externe pour la plupart des procédures d'accréditation, se sont fait, dans le cadre de plusieurs séances, une idée générale des procédures en cours, puis ont liquidé de manière structurée les procédures en suspens. En outre, un bilan des deux premières années d'accréditation a été tiré à l'attention des milieux intéressés, ce sous la forme d'une synthèse de quatre pages.

On peut supposer que le nombre de procédures d'accréditation diminuera légèrement l'an prochain. Les priorités sont en conséquence orientées sur le long terme. L'objectif est la création d'un pool d'expertes et d'experts pour les filières de formation proposées en Suisse alémanique et en Suisse latine, et la formation de ces mêmes experts. Il est en outre prévu, ces prochaines années, d'échelonner les activités d'accréditation de telle sorte que l'on puisse garantir une utilisation équilibrée des ressources en personnel.

Commission de recours

Durant l'exercice, la Commission de recours a dû se pencher sur la reconnaissance d'une filière de formation. Différents documents soumis au départ ne remplissaient pas les exigences en vue d'une accréditation. La remise ultérieure de documents remaniés a également buté sur le refus de l'OrTra TC, en partie à tort. L'institut concerné a fait appel à un cabinet d'avocats pour défendre ses intérêts. Le traitement de l'important courrier échangé a beaucoup sollicité les membres de la Commission de recours impliqués dans la procédure, qui y ont consacré davantage de temps que prévu en moyenne pour ce genre de cas. La procédure a été close avec la décision du 25 septembre 2017 et s'est achevée avec l'acceptation partielle du recours.

A la fin 2017, le vice-président de la Commission de recours, Bertrand Picard, a démissionné de son poste pour des raisons personnelles. La vacance qui s'en est suivie devrait idéalement être comblée par une personne de langue française.

Politique et assureurs

Ordonnance sur la formation professionnelle

L'affaire politique la plus importante de l'année 2017 aura sans doute été la nouvelle réglementation concernant le financement de la formation professionnelle supérieure. L'ordonnance y relative a été mise en consultation en février 2017. Elle correspondait et correspond encore malheureusement nullement aux attentes que nous avons nourries.

C'est ainsi qu'elle fixe un montant maximal de CHF 10'500 pour une formation complète. De même, la formation ne doit «pas avoir commencé plus de sept ans avant la notification de la décision concernant la réussite ou non à l'examen professionnel fédéral ou à l'examen professionnel fédéral supérieur.» Voilà qui peut rapidement créer un problème pour les formations de plus grande ampleur, avec pratique professionnelle supervisée. Le montant est versé après avoir passé l'EPS, et ce, que l'on ait réussi ou non ce dernier.

L'OrTra TC s'est beaucoup engagée dans l'élaboration d'une prise de position commune à toutes les OrTra et écoles concernées. La FedMedCom a mis en place un réseau afin que cette affaire puisse jouir du plus large soutien possible.

Alors qu'il sembla dans un premier temps que tous ces efforts avaient été consentis en vain, la pression politique a permis d'obtenir encore un résultat. Après la mise en vigueur de l'ordonnance, le SEFRI a déclaré solennellement que le délai de sept ans ne se référait «pas au début de la formation, mais au début du cours de préparation, qui génère les derniers coûts imputables.» Bien que cela ne ressorte pas de l'ordonnance, ce n'en est pas moins de toute première importance pour les écoles et les étudiants.

Cela étant, et contrairement aux promesses, nous ne sommes toujours pas logés à la même enseigne que les formations universitaires, et les contributions accordées n'atteignent par les 50% des coûts de formation prévus au départ. Il n'en reste pas moins qu'un pas a été fait dans la bonne direction et que la position des deux nouvelles professions en thérapie complémentaire et médecine alternative s'en trouve consolidée.

Outre les activités menées dans ce domaine, l'OrTra TC a à nouveau participé à diverses consultations cantonales et fédérales, dans la mesure du possible toujours en accord avec les autres organisations qui font partie de la FedMedCom.

Tarif 590

Comme cela a déjà été le cas en 2016, le dialogue avec les assureurs concernant le Tarif 590 a occupé l'OrTra TC durant tout l'exercice. Une tâche qui nous a d'autant plus occupés qu'Andrea Bürki, présidente de l'OrTra, et Rudolf Happle, secrétaire général de l'OrTra MA, ont été chargés de l'organisation et de l'animation des séances par cinq OrTra et quatre bureaux d'enregistrement concernés.

Ce sont au total quatre séances de ce type qui ont eu lieu durant l'exercice, séances dont l'objectif premier était de préparer les rencontres, devenues régulières entretemps, de l'OrTra avec les représentantes et les représentants groupés au sein de «l'équipe d'assureurs». Il s'est agi en d'autres termes de rassembler les réactions émanant des organisations impliquées, d'explicitier ses propres besoins et ses positions, et d'imaginer les développements possibles et souhaitables. Ces tâches impliquent également pour les deux personnes mandatées toute une série de travaux mineurs pas toujours gratifiants, travaux qui vont du contrôle des toutes dernières versions du formulaire de facturation et de la liste tarifaire, et jusqu'à la mise au point des guides et des FAQ.

Cela étant, il a été possible de mettre en place un échange régulier et fixe avec «l'équipe d'assureurs» et de parvenir à donner un certain caractère contraignant aux accords passés, bien que des problèmes d'harmonisation perdurent encore et toujours et que toute une série de questions de fond ne sont toujours pas résolues.

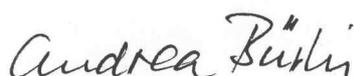
Communication

Les organisations affiliées à l'OrTra TC et ses membres ont reçu, entre la fin août et la fin de l'année 2017, trois lettres d'information et une newsletter concernant le licenciement de l'ancien secrétaire général. Le Comité et les associations ont eu des échanges animés à ce propos surtout avant et pendant l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre, même si ce genre de communication n'est certainement pas celle que privilégie notre Comité.

Suite à cette assemblée extraordinaire, le Comité a remanié le concept de communication globale existant, concept dont il faudra davantage tenir compte à partir de 2018.

Outre les contacts usuels qu'entretiennent au quotidien le secrétariat et la présidence avec des associations et des thérapeutes, il faut chercher des formes et des canaux qui permettent un échange équilibré entre la direction et la base de l'OrTra TC. La communication avec les milieux concernés pertinents doit elle aussi être intensifiée.

Pour le Comité de l'OrTra TC



Andrea Bürki
Présidente et secrétaire générale a. i.



Barbara Ettl
Vice-présidente